



Aux parents des élèves de l'Institut Sainte-Marie,

Nous vous informons d'une **nouvelle procédure concernant le traitement du covid-19**.

A partir du lundi 15/11/2021, l'Institut Sainte-Marie n'est plus en charge de l'analyse interne des situations liées au covid-19.

Nous vous demandons donc de continuer à être attentifs à la santé de votre/vos enfant(s) comme vous le faites depuis le début de cette pandémie afin d'assurer une stabilité dans la scolarité des élèves. En cas de doutes ou apparition de symptômes, nous vous conseillons de **contacter votre médecin traitant** comme vous le feriez pour tout rhume de saison **sans mettre votre enfant à l'école**.

Votre médecin traitant vous indiquera les procédures à suivre et la possibilité d'effectuer un test si la situation l'impose.

En cas de test effectué en pharmacie ou chez votre médecin et révélé positif, le call center (ou tracing) effectuera l'analyse de la situation et convoquera également tous les élèves ayant été en contact avec le cas positif (ou cas index) lors :

- des 48 heures avant apparition de symptômes surtout si les élèves ont passé un moment de plus de 15 minutes, sans masque, face-à-face, à moins d'1,5m.
- des 48 heures avant le test si l'élève positif n'avait pas de symptômes et si les élèves ont passé un moment de plus de 15 minutes, sans masque, face-à-face, à moins d'1,5m.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'apparition d'un cas positif dans la classe de votre enfant uniquement lorsque nous recevrons l'appel du PSE (Promotion de la Santé à l'Ecole).

Nous vous remercions pour votre collaboration.



A Vous avez des symptômes ?

Votre enfant peut quand même venir à l'école mais doit respecter les règles de désinfection des mains et distanciation sociale. Vous devez contacter votre médecin traitant afin d'obtenir un test si le médecin le juge nécessaire. **Si votre test est positif, lire le point C**

B Votre enfant a des symptômes ?

Votre enfant **ne peut pas** venir à l'école. Vous devez contacter votre médecin traitant afin d'obtenir un test si le médecin le juge nécessaire. **Si le test est positif, lire le point D**

C Vous êtes positif(ive)

Votre/vos enfant(s) **ne peut/peuvent pas** venir à l'école. Vous devez contacter votre médecin traitant afin de tester votre/vos enfant(s). Votre/vos enfant(s) est/sont en quarantaine 7 jours à la maison et doit/doivent se faire tester au jour 1 et au jour 7.

Votre/vos enfant(s), non-vacciné(s), peut/peuvent revenir lorsque les deux tests sont négatifs (avec certificat du médecin).

Votre/vos enfant(s), vacciné(s), peut/peuvent revenir lorsque le 1er test est négatif (avec certificat du médecin). Le 2ème test au J7 doit également être fait.

Votre médecin traitant vous indiquera les périodes de quarantaine pour tout le foyer.

D Votre enfant est positif

Vous attendez l'appel du call center qui vous posera les questions d'usage afin de déterminer les camarades de classes à écarter. Votre enfant pourra revenir à l'école lorsque sa quarantaine sera terminée (avec certificat du médecin)

E Vous avez reçu à la maison un proche qui vous annonce qu'il est positif quelques jours plus tard

Votre enfant **ne peut pas** venir à l'école.

Vous devez attendre l'appel du call center qui vous convoquera à un test PCR (contacter votre médecin traitant afin d'obtenir un test pour les personnes qui ont été en contact avec le proche en l'absence d'appel du call center).

Si le test est positif, lire le point D

★ Vous êtes positif suite à un autotest vendu en pharmacie et réalisé chez vous?

Si votre autotest est positif, veuillez prendre contact avec votre médecin traitant. Cette étape est souvent oubliée mais elle est importante.

Vous voulez être rassuré(e) sur les procédures ou vous avez une question? Veuillez composer le 071/38.09.39 et demander à parler au référent covid.